

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 MAI à 18h30

L'an deux mil dix-huit le 3 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 26 avril deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUILBOT Johan, Maire.

Présents : BERNARD Danielle, BLAINEAU Pascal, CARRE Liliane, COULON Georges, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, LEIGLAT Marc, LIGOUT Catherine, MINETTE Aurélien, OUVRARD Sébastien,

Excusés avec pouvoir : PAIN Jacky donne pouvoir à BERNARD Danielle

Absent excusé : FAVREAU Claude

Secrétaire de séance : Bruno GAUTRON

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 26 Attribution des marches de travaux des lots n° 1 à 16 pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire et périscolaire sur la commune de Saint Jean de Beigné.
Déclaration d'infructuosité du lot n° 17 « test d'étanchéité à l'air ».
- 27 Budget Commune – Emprunt de 250.000€ - Caisse d'Épargne
- 28 Budget Commune – Prêt Relais de 400.000€ - La Banque Postale
- 29 Subventions 2018
- 30 Travaux sur le Centre Technique Municipal – Devis
- 31 Département de la Vendée - Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur
- 32 Réalisation de l'action " Etude de performance énergétique (STD) "
- 33 Mission d'accompagnement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

20180503-01 Attribution des marches de travaux des lots n° 1 à 16 pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire et périscolaire sur la commune de Saint Jean de Beigné. **Déclaration d'infructuosité du lot n° 17 « test d'étanchéité à l'air ».**

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,
Vu le Rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 Mars 2018 au BOAMP et le 13 Mars 2018 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 30 Mars 2018 à 12 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

- que suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 05 Avril 2018, aucune offre n'a été remise pour le lot n° 17 « Test d'étanchéité à l'air ». Il convient donc de le déclarer infructueux et de relancer une consultation sur procédure adaptée pour son attribution.

Suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 1 - " Terrassements, VRD, Aménagements extérieurs "
l'entreprise ALAIN TP ST PROUANT
pour un montant HT de 149 022.01 €

(compris PSE 3 de -1 739.32 € HT et PSE 5 de -2868 € HT)

Lot 2 - " Déconstruction, Gros-œuvre "

l'entreprise GUILLEBEAUD ST PIERRE LE VIEUX

pour un montant HT de 346 679.08 €

(compris PSE 1 de 593.88 € HT, PSE 5 de 6 820.00 € HT et PSE 6 de 265.20 € HT)

Lot 3 - " Charpente bois, bardage "

l'entreprise COUDRONNIERE MERVENT

pour un montant HT de 111 941.26 €

Lot 4 - " Charpente métallique, Serrurerie "

l'entreprise TEOPOLITUB VILLADIEU LA BLOUERE

pour un montant HT de 69 044.70 €

(compris PSE 5 de 8 044.70 € HT)

Lot 5 - " Couverture tuile "

l'entreprise COUTAND CHANTONNAY

pour un montant HT de 58 354.26 €

Lot 6 - " Etanchéité "

l'entreprise OUEST ETANCHE LA CHAIZE LE VICOMTE

pour un montant HT de 29 163.10 €

Lot 7 - " Menuiseries extérieures aluminium "

l'entreprise LEB MENUISERIE FONTENAY LE COMTE

pour un montant HT de 94 201.45 €

Lot 8 - " Menuiseries intérieures bois "

l'entreprise DAMBRON SAINT MICHEL EN L HERM

pour un montant HT de 58 670.82 €

(compris PSE 1 de 103.75 € HT)

Lot 9 - " Cloisons sèches "

l'entreprise MAILLAUD PAILLEREAU

pour un montant HT de 75 146.82 €

(compris PSE 6 de 420.00 € HT)

Lot 10 - " Plafonds suspendus "

l'entreprise TECHNI PLAFONDS MORTAGNE SUR SEVRE

pour un montant HT de 14 848.49 €

Lot 11 - " Carrelage, Faïence "

l'entreprise JOURNAUD LE BOUPERE

pour un montant HT de 48 596.13 €

Lot 12 - " Revêtements de sols collés "

l'entreprise AUCHER LA MOTHE ACHARD

pour un montant HT de 13 298.25 €

Lot 13 - " Peinture "

l'entreprise VEQUAUD BERNARD NALLIERS

pour un montant HT de 30 688.11 €

(compris PSE 2 de 371.14 € HT)

Lot 14 - " Chauffage, Ventilation, Plomberie sanitaire "

l'entreprise CARRE ET ASSOCIES FONTENAY LE COMTE

pour un montant HT de 136 367.10 €

Lot 15 - " Electricité courants forts et faibles "
l'entreprise SEBELEC 85 LONGEVES
pour un montant HT de 80 687.83 €

Lot 16 - " Equipements de cuisine "
l'entreprise LE FROID VENDEEN VENANSAULT
pour un montant HT de 9 117.56 €

Lot 17 - "Test d'étanchéité à l'air"
Estimation 1 600.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

DECIDE de déclarer la procédure de consultation relative au lot n° 17 infructueuse en raison d'une absence d'offre remise et de relancer une consultation pour l'attribution de ce lot.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget communal 21312-op 15

20180503-02 Budget Commune – Emprunt de 250.000€ -Caisse d'Epargne.

Pour financer les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 88 et travaux façade de commerces sur la RD 137 – Effacement de réseaux Rue de la Vitre

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne de Bretagne – Pays de la Loire décide :

Article 1^{er} : Pour financer les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 88 et travaux façade de commerces sur la RD 137 – Effacement de réseaux Rue de la Vitre, la commune contracte auprès de la Caisse d'Epargne de Bretagne-Pays de la Loire un emprunt d'équipement local à taux fixe avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 250.000 €.
- Durée totale : 14 ans.
- Dont différé : néant
- Taux : 1.29%
- Périodicité : trimestrielle.
- Commission d'engagement : néant
- Versement limités à 3
- Déblocage au plus tard le 15/10/2018
- Frais de dossier : 0.20% du montant emprunté

Article 2 Monsieur GUILBOT Johan, Maire de la Commune de Saint Jean de Beigné est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

20180503-03 Budget Commune – Prêt Relais de 400.000€ - La Banque Postale.

Pour financer la TVA et dans l'attente des subventions dans le cadre des travaux du complexe scolaire

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Banque Postale décide :

Article 1^{er} : Pour financer la TVA et dans l'attente des subventions dans le cadre des travaux du complexe scolaire, la commune contracte auprès de la Banque Postale un prêt relais à taux fixe avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 4000.000 €.
- Durée totale : 2 ans.
- Taux : 0.40%
- Périodicité : paiement trimestriel des intérêts – Remboursement du capital in fine.
- Commission d'engagement : néant
- Versement
- Commission engagement : 0.15% du montant emprunté

Article 2 : Monsieur GUILBOT Johan, Maire de la Commune de Saint Jean de Beugné est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

20180503-04 Subventions 2018 -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CAUE	40.00 €
BADMINTON CLUB STE HERMINE	70.00 €
CINEMA LE TIGRE	600.00 €
SOLID'HER	500.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	65.00 €
ADMR	250.00 €
UNC AFN ST JEAN DE BEUGNE	150.00 €
MAM "ô pays des raz'mottes"	625.00 €
LES P'TITS LOUPS Sainte Hermine	150.00 €
AMICALE DES PARENTS ELEVES Saint Jean de Beugné	800.00 €
ADILE	50.00 €
SECOURS CATHOLIQUE Pays Ste Hermine	500.00 €
JFM	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Sainte Hermine	100.00 €
CEIDRE	100.00 €
L AIGLONNE	800.00 €
SECTEUR DANSE	800.00 €
RASED STE HERMINE	100.00 €

20180503-05 Travaux sur le Centre Technique Municipal – Devis

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis émanant des Ets BRISSET pour la réalisation d'un appentis et la modification de la porte au CTM :

Portail coulissant : 3.120 € TTC / Appentis : 5.832 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE les deux devis des Ets BRISSET et,

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer pour un montant TTC de 8.952 € TTC

20180503-06 Département de la Vendée - Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur

Monsieur le Maire informe que suite aux travaux d'aménagement de sécurité engagés sur la route des Mottes dit RD 88, il convient de signer une convention avec le département pour l'entretien ultérieur aux travaux.

En effet le Département assurera à ses frais :

- l'entretien et les grosses réparations de chaussée
- l'entretien de la signalisation de Police
- l'entretien de la signalisation directionnelle qui relève de sa compétence

Reste à charge de la collectivité l'entretien :

- les bordures et caniveaux
- les trottoirs
- les regards de visite EU et EP
- réseau assainissement
- marquage résine ou pépite
- signalisation verticale liée aux aménagements.

A l'unanimité le Conseil Municipal
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention

20180503-07 Réalisation de l'action " Etude de performance énergétique (STD) "

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'énergie,
Vu les statuts du SyDEV,
Vu le règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » annexé au guide financier 2018 du SyDEV,

Considérant l'action « Etude de performance énergétique (STD) ».

Considérant que cette action réalisée par un bureau d'études spécialisé, permet d'accompagner les équipes de maîtrise d'œuvre à la conception de bâtiments performants sur le plan énergétique.

Considérant que la Commune de Saint Jean de Beugné a souhaité s'inscrire dans cette démarche pour la réalisation d'une étude de performance énergétique dans le cadre de la restructuration et l'extension du groupe scolaire et périscolaire.

Considérant que le montant global prévisionnel des dépenses à engager par la collectivité pour la réalisation de cette action est estimé à 119 170 EUR HT.

Considérant que le SyDEV peut apporter à la Commune de Saint Jean de Beugné une subvention représentant 50 % du coût réel hors taxes de l'étude, avec un maximum de 3 000 EUR hors taxes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :
de **SOLLICITER** la participation financière du SyDEV dans le cadre de l'action « Etude de performance énergétique (STD) » en contrepartie du respect des engagements du règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » annexé au guide financier 2018 du SyDEV.

20180503-08 Mission d'accompagnement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Cette démarche comporte deux axes :

1- L'autorité territoriale, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de leurs établissements publics, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

2- A la suite de cette évaluation, l'autorité territoriale met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de la collectivité et de leurs établissements publics et, à tous les niveaux de l'encadrement.

Monsieur le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme suivant l'effectif.

L'intervention du préventeur du Centre de Gestion est soumise à la désignation en interne d'un Comité de Pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche.

L'intervention se déroulerait de la manière suivante :

I- Accompagnement méthodologique, structuration du projet et formation des acteurs :

- Assistance à la conduite du projet ;

- Aide à l'élaboration du programme de travail qui décrira les étapes nécessaires à l'élaboration du document unique selon les spécificités de la collectivité et leurs établissements publics ;
- Formation des membres du Comité de Pilotage sur la conduite du projet.

II- Mettre en œuvre une méthode adaptée à la collectivité

- Présentation et formation sur l'utilisation des outils de transcription de l'évaluation élaborée par le Centre de Gestion ;
- Formation-action pour la mise en œuvre des outils opérationnels adaptés à la commune et intervention terrain dans la collectivité et leurs établissements publics pour accompagner le correspondant document unique dans le recensement et l'évaluation des risques ;
- Contact régulier avec l'équipe chargée de participer étroitement à l'élaboration du document unique (conseil et appui pour la phase concrète de recensement des risques professionnels).

III- Soutenir la collectivité dans la finalisation du Document Unique

- Continuité dans l'assistance technique en dehors des séances de travail proposées (conseil à distance, animation de réunion, ...) ;
- Conseil pour l'identification des actions et l'établissement du plan d'actions ;
- Appui pour l'établissement de la demande d'avis auprès du Comité Technique Paritaire. (Fin de la mission).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition du Maire et **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner les membres du Comité de Pilotage et à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'accompagnement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels assurée par le Centre de Gestion, aux conditions financières fixées par ce dernier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées 20180503-01 à 20180503-08 ont été publiées le 4 Mai 2018 et transmise en préfecture le 4 Mai 2018.

Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		FAVREAU Claude	
GAUTRON Bruno		CARRE Liliane	
PAIN Jacky		BERNARD Danielle	
BLAINEAU Pascal		COULON Georges	
GIRARD Pascale		LEIGLAT Marc	
LIGOUT Catherine		MINETTE Aurélien	
OUVRARD Sébastien			
THOMAS Yoann			